



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS  
DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME**

131, Cours Genet - Z.I L'Ormeau de Pied  
CS 70510 - 17119 SAINTES-CEDEX

---:---:---:---

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 2 FÉVRIER 2023**

Date de convocation : le 26 Janvier 2023

Nombre de Délégués en exercice : 110

Nombre de Délégués présents : 56

*Secrétaire de séance : Monsieur Maurice PERRIER*

**ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DEUX FÉVRIER à 10 Heures 30,**

Le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COLLECTIVITÉS DU DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME s'est réuni en la salle Multipôles – 9 rue du Parc à Saint-Georges-des-Coteaux (17810) – sous la Présidence de Monsieur Loïc GIRARD, Président du Syndicat Départemental de la Voirie.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les délégués titulaires ou suppléants suivants :

**Représentants Cantonaux :**

- Canton de AYTRÉ : M. Patrick ROBIN, M. Patrick ORGERON ;
- Canton de CHANIERES : M. Christian LECLANCHE, M. Patrick ANTIER, M. Patrick RAFFIN ;
- Canton de CHATELAILLON : Mme Pascale LEYON, M. Philippe BERNARD ;
- Canton de l'ILE DE RÉ : M. Jean-Pierre PICOT ;
- Canton de LA JARRIE : M. Richard PRINTEMPS, M. Serge LETARD.

**AR Prefecture**

017-251701827-20230202-2023001D-DE

Reçu le 07/02/2023

- Canton de JONZAC : M. Jean-Marie RIPPE ;
- Canton de LAGORD : M. Jean-Louis BOUILLAUD ;
- Canton de MARENNES : M. Michel REMPAULT ;
- Canton de MATHA : M. Bernard GOURSAUD, M. Michel Jean RIGUET, Mme Françoise LANOS-HIRT ;
- Canton de PONS : M. Laurent NIVARD, M. Gérard COTARD, M. Jean-Pierre BOUCHET ;
- Canton de ST JEAN D'ANGELY : M. Maurice PERRIER, M. Michel PELLETIER, M. Jacky PROUTEAU ;
- Canton de ST PORCHAIRE : M. Jean-Pascal VIALE, M. Jean-Yves THOMAS, M. Alain RENOUX ;
- Canton de SAINTES : M. Joël TERRIER ;
- Canton de SAUJON : M. Jean-Marc BABIN, M. Patrick MANCEAU ;
- Canton de SAINTONGE ESTUAIRE : M. Dominique QUEQUET, M. Jean-Michel CHATELIER ;
- Canton de SURGÈRES : M. Jean-Jack AUBOYER, M. Jackie ALBERT ;
- Canton de THÉNAC : Mme Nadine DILLESEGER, M. Gérard BOUYER ;
- Canton de TONNAY-CHARENTE : M. Christian BRUNET, M. Joanick BARRAUD ;
- Canton de LA TREMBLADE : M. Pierre BERNARD BARTHE ;
- Canton des TROIS MONTS : M. Serge JOURDAIN, M. Bruno GUICHARD, M. Patrick BARIBAS ;

Représentants de Groupements de Communes :

- CDC de GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE : M. Loïc GIRARD, M. Jean GEAY ;
- CDC CŒUR DE SAINTONGE : M. Jean-Claude GRENON, M. Philippe GACHET ;
- CDC AUNIS ATLANTIQUE : M. Daniel BOURSIER, M. Philippe NEAU ;
- CDC AUNIS SUD : M. Philippe BARITEAU, M. François PELLETIER ;
- SIVOM du Canton de JONZAC : M. Bernard BERTRAND ;
- CDC ROCHEFORT OCÉAN : M. Denis ROUYER ;
- CDA de SAINTES : M. Francis GRELLIER, M. Gérard PERRIN ;
- CDC de la HAUTE-SAINTONGE : M. Bruno ROBERT ;
- CDC VALS DE SAINTONGE : Mme Annie POINOT-RIVIÈRE, M. Alain FOUCHER ;
- CDC du BASSIN DE MARENNES : M. François SERVENT ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Comité Syndical et le Bureau Syndical installés suite au renouvellement des conseils municipaux de 2020, et modifiés lors de l'Assemblée générale du 25 Novembre 2021,

Vu l'arrêté préfectoral du 6 Septembre 2021 portant modification des statuts, nommément désigné « Syndicat départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime », syndicat mixte ouvert restreint au sens de l'article L.5721-8 du CGCT,

Vu l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) qui rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif, afin de permettre au Comité syndical de débattre sur les grandes orientations du prochain budget,

Vu la loi du 7 Août 2015, portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » (Loi NOTRe) précisée par le décret du 24 Juin 2016 n° 2016-841, qui a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu formalisé dans un rapport soumis au vote,

**Le Président présente** le rapport d'orientations budgétaires annexé qui a été transmis aux délégués du Comité Syndical avec la convocation à la présente Assemblée Générale,

**UN DEBAT S'EST ENGAGE SUITE A LA PRESENTATION DE CE RAPPORT,**

**LE COMITE SYNDICAL  
APRES EN AVOIR DEBATTU,  
ET A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**Vote les orientations budgétaires 2023.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au registre les membres présents,  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Loïc GIRARD

